

## DOSSIER

---

*La Maison-Dieu*, 206, 1996/2, 101-109

Kathleen HUGHES

### LES ASSEMBLÉES DOMINICALES EN L'ABSENCE DE PRÊTRE AUX ÉTATS-UNIS

#### *BIENFAIT OU MENACE ?*

**I**L PARAÎT important, dans un colloque consacré à la forme de la liturgie à venir, de se préoccuper, et peut-être de faire la critique, de certains « phénomènes » rituels nouveaux dans nos différentes communions ; ces réalisations peuvent en effet avoir un profond impact sur la vie liturgique de nos Églises dans l'avenir.

Un cas de ce genre est en train d'émerger dans l'Église canonique romaine de l'Amérique du Nord ; c'est celui des assemblées dominicales en l'absence de prêtre, expérience qui se développe tranquillement et fermement à travers le Canada et les États-Unis et fait même l'objet actuellement d'un très joli rituel. Cette expansion donne à penser que la célébration en l'absence de prêtre n'est pas une curiosité passagère, mais une forme alternative et légitime de culte dominical dans un nombre croissant de communautés nord-américaines qui n'ont pas de prêtre résident.

Je m'intéresse depuis plusieurs années à ces assemblées. Dans le court laps de temps qui m'est imparti cet après-midi, je voudrais faire trois choses :

- Résumer l'état de la question aux États-Unis ;
- Décrire le nouveau Rituel, qui commence à être mis en œuvre ;
- Relever quelques questions et enjeux d'ordre théologique et pastoral.

### L'état de la question

Il y a trois ans, j'ai adressé un questionnaire de douze pages à chaque ordinaire diocésain des États-Unis et du Canada, en posant les questions suivantes : une information démographique sur le diocèse ; la fréquence des services dominicaux présidés par des diacres ou des laïcs ; les lieux où cela se présentait ; qui présidait ? quels étaient les critères de sélection de ces présidents ? une formation leur avait-elle été proposée, et qui la finançait ? ces présidents étaient-ils formellement mandatés et délégués ? quelles formes rituelles étaient le plus fréquemment pratiquées ? la prédication constituait-elle une partie du rite ? des honoraires étaient-ils versés aux laïcs responsables ? une catéchèse préparatoire était-elle procurée à l'assemblée ? quel impact la direction par un laïc avait-elle sur les quêtes, sur la compréhension par l'assemblée du sens de l'eucharistie dominicale, ainsi que sur le sens de la responsabilité de la communauté dans sa propre vie paroissiale ?

Je posais aussi des questions sur la fréquence d'autres célébrations dirigées par des laïcs, par exemple les veillées de prière auprès des défunts, ou le service de la Parole et de la communion en semaine. Enfin, j'invitais les destinataires à annexer à leur réponse tous les commentaires qu'ils souhaitaient faire.

Un taux surprenant de 82 % de retour de questionnaires provenant des évêques des États-Unis indique un très vif



intérêt pour le sujet, parmi les évêques et/ou ceux qu'ils avaient délégués pour répondre en leur nom. Les réponses prouvent à l'évidence que le phénomène des assemblées dominicales en l'absence de prêtre s'amplifie, sans qu'on aperçoive la moindre supervision ou directive.

Rendez-vous compte : cette célébration reçoit au moins douze appellations différentes ; la formation peut s'étendre jusqu'à deux ans ou se limiter à un seul jour ; on prescrit ou on interdit aux laïcs qui président le port de vêtements liturgiques ; la prédication est encouragée ici et déconseillée, voire absolument interdite, ailleurs ; style et contenu rituel des offices diffèrent selon les lieux, parfois tout simplement à la fantaisie du président de l'assemblée ; on craint que l'ADAP ne soit confondue avec la messe, encore que certains usages semblent précisément entretenir une telle confusion.

Parmi les commentaires annexés aux questionnaires, celui-ci est caractéristique :

Depuis quelques années, notre *presbyterium* a encouragé les évêques à examiner quelles seraient les paroisses à perdre les premières leur pasteur résident. Ce ne fut fait que l'an passé. Jusque-là, la réponse de notre évêque était : « Priez pour les vocations ; Dieu y pourvoira. » Mais les années passant, les clochers qui avaient un ou même deux prêtres les ont perdus. Pour prêter assistance, nous avons obtenu quelques prêtres âgés en provenance d'ordres religieux. On nous a « étirés » jusqu'à la limite de nos moyens. L'an dernier, un de nos prêtres a pris sa retraite. Le pasteur de la paroisse voisine a été nommé curé de la paroisse de celui-ci. Nous sommes donc maintenant dans la situation suivante : nous avons un seul prêtre comme curé de deux paroisses et responsables de trois missions... Nous n'avons que quatre séminaristes, dont plusieurs sont âgés. En disant cela, je ne cherche pas à être négatif, mais à être réaliste.

J'ai décidé de conserver telle quelle cette réponse, à la fois pour son contenu et pour le ton qu'elle rend.

Des matériaux que j'ai rassemblés, je tire la conclusion que, aux États-Unis, nous sommes vraiment dans une période de dérive et de reniement. Je présume par

ailleurs que l'ADAP ne sera pas mise à l'ordre du jour de la Conférence nationale des évêques des États-Unis avant que la pénurie de prêtres ne frappe les grands diocèses de la côte est : Boston, New York, Philadelphie et Washington, et d'ici là certaines pratiques bizarres de culte, appuyées sur une théologie douteuse, se seront fermement enracinées dans d'autres zones des États-Unis.

### Les formes du rite

Jetons un regard rapide sur le Rituel publié aux États-Unis depuis moins d'un an et qui n'est donc mis en œuvre que progressivement : *Sunday Celebration in the Absence of a Priest* (versions anglaise et espagnole face à face) propose six formules différentes de service dominical :

- office du matin,
- office du matin avec sainte communion,
- office du soir,
- office du soir avec sainte communion,
- liturgie de la Parole,
- liturgie de la Parole avec sainte communion.

Suivent six appendices :

- suggestions de prière universelle,
- actions de grâce,
- prières du jour et prières après la communion (tirées du Missel) pour les dimanches, les solennités et les fêtes du Seigneur,
- autre prière après la communion,
- bénédictions,
- Directoire pour les assemblées dominicales en l'absence de prêtre.

Alors qu'il existe six formules différentes, au choix des communautés, en pratique presque toutes optent pour la célébration de la Parole avec communion ; je me limiterai donc à une description de ce rite-là.



Il se déroule de la manière suivante :

*Rites d'ouverture.*

- Salutation,
- entrée,
- préparation pénitentielle,
- prière d'ouverture.

*Liturgie de la Parole.*

- Première lecture,
- psaume responsorial,
- seconde lecture,
- acclamation à l'Évangile,
- Évangile,
- homélie ou réflexion sur les lectures,
- (renvoi des catéchumènes),
- *Credo*,
- prière universelle,
- action de grâce.

*Rites de communion.*

- *Notre Père*,
- geste de paix,
- invitation à la communion,
- communion,
- prière après la communion.

*Rites de conclusion.*

- Annonces brèves,
- (quête),
- bénédiction,
- envoi.

En examinant ce déroulement, il vous apparaîtra sans doute immédiatement que le rite ressemble beaucoup à une célébration eucharistique. On pourrait même l'appeler

le frère jumeau de l'eucharistie. Rites d'ouverture et liturgie de la Parole sont virtuellement identiques à l'eucharistie. Plus encore, Parole, homélie, *Credo* et prière des fidèles sont suivis d'une action de grâce pour laquelle on présente au choix sept psaumes, huit cantiques, trois hymnes, une litanie et dix « prières d'action de grâce » selon les temps de l'année. Ces dernières sont responsoriales, et en étroite affinité avec les prières eucharistiques pour assemblées avec des enfants. Communion et rites de conclusion sont aussi virtuellement identiques par rapport à l'eucharistie dominicale.

Malheureusement, comme trop souvent l'eucharistie est elle-même célébrée sans présentation des offrandes, sans rite de fraction (ou à peine), la communion étant donnée à partir de la réserve eucharistique, et sous une seule espèce, ce que j'ai décrit comme un rite jumeau devient substantiellement identique.

La confusion avec l'eucharistie dominicale est totale quand les prières après la communion, tirées de la messe du dimanche, sont prises telles quelles. Elles contiennent alors des expressions comme : « cette eucharistie que nous avons célébrée », « ce sacrement », « ce sacrifice », et « Jésus Christ dont nous partageons le Corps et le Sang ».

### **Problèmes théologiques et pastoraux**

J'imagine que nous allons passer pas mal de temps à discuter les problèmes et les questions que pose cette forme de célébration. Permettez-moi de vous suggérer quelques-unes des directions que la conversation pourrait prendre.

Les questions et les enjeux pourraient avantageusement être classés en diverses rubriques : terminologique, ecclésiologique, sacramentelle, liturgique, pastorale, œcuménique, sociologique et même économique. Je me permettrai simplement de mentionner les questions principales dans chacune de ces rubriques.



Question *terminologie* : comment appeler la célébration ? Allons-nous définir ce que nous y faisons en fonction de ce qu'elle n'est pas, ou de qui ne la dirige pas ? Parler de « célébration en anticipation de l'eucharistie » ou « dans l'attente d'un prêtre » rend un son bizarrement eschatologique ; ce langage a quelque chose de comique et d'euphémique.

Les questions *ecclésiologiques* incluent la consistance de l'Église locale, l'automanifestation de l'Église dans la liturgie, l'ordonnancement de l'assemblée, et la relation à l'évêque d'une communauté dirigée par un laïc, de son responsable et de sa liturgie.

Les enjeux *sacramentels* comprennent le respect de l'ancienne unité de temps, d'événement et de communauté dans la célébration du mystère pascal le dimanche ; l'objectivation de l'eucharistie en une chose plutôt qu'en un événement ; la nature du ministère ordonné ; le droit d'une communauté à la célébration eucharistique. C'est pour moi une inquiétude personnelle et attristante de voir le grand nombre de catholiques féministes de mes connaissances qui choisissent de rester dans l'Église uniquement à cause de sa vie sacramentelle ; ces femmes n'auraient plus aucune raison d'y rester si nous adoptions comme « régime normal » les services de la Parole et de la communion.

Énumérons les questions *liturgiques* ou *rituelles* : l'agencement des espaces de culte ; l'utilisation et l'emplacement de l'ambon ; la position du président par rapport à l'autel ; les vêtements appropriés ; la distinction souhaitable entre prêtres et laïcs dans la gestuelle et le langage rituels. La question sans doute la plus importante, sur le plan liturgique, est de savoir si l'on s'abstient ou non de la communion, et comment ces rites sont mis en œuvre.

Parmi les préoccupations *pastorales* que nous devons aborder figurent les rapports entre les « pasteurs » laïcs résidents et les ministres itinérants des sacrements, question qui pose celle de l'identité du prêtre et des conditions de sa vie morale ; le sentiment formulé par certaines communautés d'avoir été étiquetées « de seconde classe »

lorsque aucun prêtre ne leur a plus été assigné ; le besoin de nouveaux modèles de formation théologique ; une préparation et une catéchèse appropriée en faveur des communautés affectées par cette nouvelle forme de culte ; le choix des responsables par la communauté, et leur formation.

En termes de convergence *œcuménique*, on se demande comment sera accueilli un culte mené par des laïcs, même si nous sommes en train de parvenir à un accord sur une structure tripartite du ministère. Une seconde inquiétude œcuménique est, pour l'Église catholique romaine, la question inévitable de son consentement apparent à sacrifier l'Eucharistie à un service de la Parole et de la communion afin de conserver un clergé masculin et célibataire.

Dans la rubrique des préoccupations *sociologiques*, j'inclurais les questions de sécurité d'emploi, de mobilité des ministres, l'évolution du rôle des femmes et de leurs attentes, ainsi que les structures de formation et d'appui pour les responsables laïcs. Faut-il exiger pour ceux-ci des études supérieures et, dans ce cas, qui règle l'addition ? Et les salaires des laïcs responsables ? Ces préoccupations économiques sont relativement nouvelles pour l'Église catholique romaine en Amérique du Nord, mais ce sont d'évidentes questions de justice auxquelles il faut donner réponse.

Lorsque j'ai proposé cette intervention — au départ comme une « communication brève » — je l'ai intitulée « Célébrations dominicales en l'absence de prêtre : bienfait ou menace ? » J'ai la conviction que la mise en œuvre de telles célébrations doit être étudiée, et des gens comme nous se doivent d'être attentifs au glissement massif qui pourrait fort bien se produire dans l'imaginaire sacramentel des catholiques si les assemblées dominicales en



l'absence de prêtre devenaient la norme. Bienfait ou menace, cela reste à considérer, mais à ce stade, mon inclination personnelle se décèle clairement. Je m'attends à un échange animé sur certaines de ces questions.

Kathleen HUGHES